

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-418** intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2019)* ».

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 14 décembre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,
Julie Desjardins, avocate

